





SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Pierre Esseiva, directeur de l'entreprise Wago Contacts active dans le domaine de la connectique électrique et de l'automatisation, a aussi mis en avant le fait que la révision était socialement acceptable : « L'assurance chômage suisse offre d'excellentes prestations. Ces dernières ne sont pas menacées par la révision. » Au contraire, la corrélation de la durée d'indemnisation avec la durée de cotisation est une pratique juste, également utilisée à l'étranger.

C'est également ce qu'a souligné l'entrepreneur et conseiller national Peter Spuhler (Stadler Rail) : « On ne saurait admettre qu'une personne cotise un an et reçoive des indemnités pendant un an et demi. Cela créerait une incitation négative. La révision supprime également d'autres incitations négatives. » À ses yeux, il est par ailleurs décisif que les cotisations salariales ne soient pas relevées de plus de 0,2 point dans la situation économique actuelle. D'après M. Spuhler, chaque relèvement des cotisations salariales équivaut à une perte pour les consommateurs, dont le revenu disponible diminue, et pour les entreprises exportatrices, qui pâtissent déjà du franc fort. »

UNION PATRONALE SUISSE

Zurich, 30 août 2010